

Conseil Municipal du 1er FEVRIER 2010

Compte-rendu sommaire

Etaient présents : BIC Vincent, BONAZZI Roger, BLOT Dominique, BONAVENTURE Alain, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Absent/excusé : HISCOCK Patrick

Patrick CHATELAIN est désigné secrétaire de séance.

1. Désignation d'un membre du conseil municipal pour la commission intercommunale « Transports scolaires – Sécurité des Arrêts »

Suite à la démission de Mme Dominique Blot, et après appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne à l'unanimité** Monsieur Jean-Luc TERRIER en qualité de représentant de la commune au sein de la commission intercommunale « Transports scolaires – Sécurité des Arrêts ».

2. TLE – Demande de remise des pénalités de retard

Monsieur le Maire a été saisi par le comptable du Trésor afin de statuer sur une demande de remise gracieuse de pénalités de retard concernant la taxe locale d'équipement émanant de M. BANZET LOUIS sis 295 route des Futaies pour un montant de 165 €.

Le comptable du Trésor ayant émis un avis favorable à cette demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** de suivre l'avis du comptable du Trésor.

3. Forêt - ONF – Coupes de bois : convention vente et exploitation groupées

L'Office Nationale des Forêts a fait part de sa proposition de procéder à la mise en vente des bois façonnés dans le cadre du dispositif de la vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée, dispositif inscrit dans la loi de modernisation de l'économie.

Le principe consiste pour l'ONF à prendre en charge l'exploitation des bois sur le plan technique, financier et administratif. La commune quant à elle, met à disposition une coupe de bois et perçoit le produit net de la vente des bois « mis bord de route ».

Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations complémentaires quant à la rémunération de l'ONF avec ce nouveau mode opératoire et décide ainsi de reporter cette question à une séance ultérieure.

4. Forêt - ONF – Etat d'assiette des coupes de bois – Année 2010

L'Office National des Forêts a fait part à la commune du programme des coupes en bois façonnés, issue de la parcelle 06, qu'elle propose de mettre en vente pour l'année 2010. Le volume total présumé est de 165 m³, ce qui représenterait un montant de la vente estimée à 5 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la proposition de l'ONF pour l'exercice 2010.

5. Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste à l'Administration Générale

Compte tenu de la charge de travail et des procédures toujours plus lourdes, il convient de renforcer les effectifs des services municipaux.

Aussi, il est proposé la création d'un emploi au sein de l'Administration Générale, emploi qui pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C ou par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B ou C de la filière Administrative, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 1 abstention (Dominique BLOT) la création d'un poste à l'Administration Générale et donc la modification du tableau des effectifs et décide ainsi d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

6. Association diocésaine d'Annecy - presbytère : Maintien du bail existant ou mise à disposition d'autres locaux communaux

Un bail de 18 ans concernant le presbytère a été signé le 22 février 2008 avec le diocèse.

Cependant, pour des raisons de sécurité, Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de mise en conformité.

En conséquence, le diocèse demande à la commune soit de réaliser ces travaux, soit d'utiliser d'autres locaux communaux et notamment 2 salles dans l'extension du groupe scolaire n° 1. Le Conseil doit donc statuer sur leur volonté de transférer le presbytère. Le vote a lieu à bulletin secret. Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** de ne pas transférer le presbytère (14 voix « contre » et 2 voix « pour »).

7. Débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur Frédéric MATHIEU rappelle les orientations du PADD qui seront présentées à la population en séance publique le 11 février 2010 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Villaz.

Ce document, ayant fait préalablement l'objet de différentes séances de travail, n'appelle pas d'observation particulière de la part des conseillers municipaux présents.